

ANEPVV COMPTE RENDU

Table des matières

- 1 Dossiers en cours
- 2 la gestion accidents,
- 2 Le MCR 180 cv
- 3 Gestion du personnel
- 3 Situation des clubs
- 4 La gestion courante
- 4 Questions diverses

Approbation du compte rendu du 11 juin

Le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2010 est approuvé à l'unanimité après quelques petites corrections.

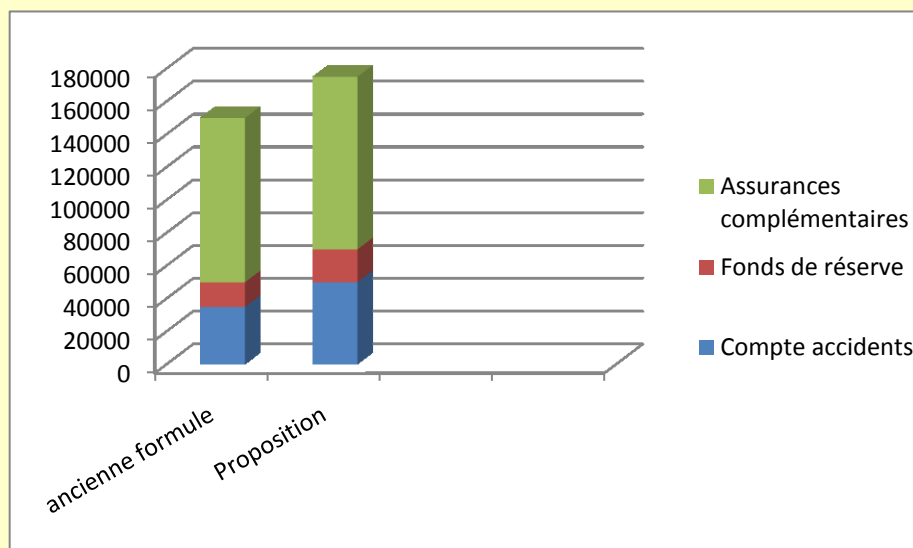
1. Dossiers en cours

• *L'assurance complémentaire*

Le Conseil s'était ému du coût du contrat d'assurances complémentaires souscrit auprès de SOMECASSUR. Une étude sur 10 ans donne les résultats suivants :

| | |
|--|---------------------|
| Cumul des cotisations réglées à Somecassur depuis 2001 | 809 290,61 € |
| Cumul des accidents réglés par Somecassur depuis 2001 | 266 420,00 € |
| participation bénéficiaire ristournée | 72 653,94 € |
| Cumul solde SOMECASSUR | 470 216,67 € |

Il nous a donc semblé utile de reprendre langue avec notre assureur et de faire jouer la concurrence. Nous lui avons demandé de modifier le montant de rétention (franchise) ANEPVV pour le passer de 50 à 70 000 €, notre intention étant de modifier les tranches de la manière suivante :



Avec ce cahier des charges, le cabinet SOMECASSUR a fait la proposition suivante :

Présents

Jacques BULOIS
 Georges CHEVALET
 Gérard CHIOCCI
 Jean-Pierre COLLE
 Michel CRUETTE
 Bernard GUILLEMIN
 Christian LECUYER
 Gérard LESCASSE
 Daniel PERCIAUX

Absents excusés

Pierre ALBERTINI
 Christian BON
 Hubert Delcroix

Invité

Philippe GUIRE VAKA

Invité excusé

Marcel JUILLOT

| | Taux proposé | Taux corrigé | Observations |
|--------------------------|--------------|--------------|---|
| De 70 000 € à 80 000 € | 1.60 % | 1.44 % | Ce taux monte légèrement |
| De 80 000 € à 100 000 € | 1.45 % | 1.305 % | Ce taux est en baisse |
| De 100 000 € à 150 000 € | 1.45 % | 1.30 % | Ce taux est en baisse importante |
| Au-dessus de 150 000 € | 1.275 % | 1.147 % | Ce taux bas permet de mieux assurer les grands biplaces |

Pour faire jouer la concurrence, le président a reçu Caroline COGNE RENARD et un représentant de la REUNION AERIENNE. Par manque de temps, la proposition d'AIR COURTAGE ne permet pas de modifier les tranches de l'ANEPPV. Le taux d'assurances proposé est de 1.40 %.

Après vive et longue discussion, le Conseil décide de ne pas changer d'assureur cette année. Le Conseil statuera lors de sa prochaine réunion sur les changements de tranches éventuelles. Le Conseil poursuivra la consultation de la concurrence en 2011, jugeant que son assureur actuel a tardé à répondre sa lettre du mois de mars.

Le Conseil demande au secrétaire d'effectuer une étude comparative des garanties des deux contrats, notamment au niveau des exclusions.

2. Les accidents

Nous avons reçu 31 déclarations d'accidents. Mais, lundi il y a eu un accident grave à Saint Auban. Un LS8 est entré en collision avec la montagne. Le pilote, une femme, est décédé. Le nombre des accidents est en baisse mais nous nous méfions des retards d'envois des déclarations.

Les casses sont relativement modiques et ne devraient pratiquement pas faire intervenir somecassur.

Michel Cruette fait part d'un incident qui s'est heureusement terminé. Lors de l'instruction des positions inusuelles, un instructeur a laissé monter le planeur beaucoup trop haut. L'ensemble de l'attelage a alors piqué vers le sol en prenant de la vitesse. Fort heureusement, le câble a cassé et l'incident s'est clos par une grosse frayeur pour les quatre protagonistes. En effet, dans l'avion remorqueur, se trouvaient un élève en formation et un instructeur.

Une remarque est faite, à nouveau, sur les pilotes qui ne volent pas durant l'année et qui effectuent trop peu d'heures de vol. Ces pilotes peu expérimentés, même s'ils ont obtenus leurs brevets voici plusieurs années sont trop souvent relâchés trop vite.



Certains pilotes ont parfois la chance d'être assisté au décollage par un charmant sourire !



Les affaires sont les affaires, même avant un décollage en concours amical !

3. Le MCR 180

- *Le point sur l'opération*

Le MCR est monté. Les ailes sont peintes mais pas le fuselage. Beaucoup de pièces restent à monter dans le cockpit. 40 modifications ont été demandées. Heureusement, ce premier kit n'a pas été monté par un club car il a été nécessaire de réaliser bien des adaptations ! Et c'est le génie de notre ami Patrick qui a permis de débusquer les ajustements à effectuer et d'apporter des solutions mécaniques intelligentes. Le moteur doit être livré courant octobre. Il reste donc encore pas mal de travail. Toutefois nous avons bon espoir de voir cet avion voler au printemps.

Le conseil va étudier le contrat de mise à disposition de ce MCR aux clubs. Le second MCR sera terminé en décembre et partira pour CARPENTRAS, premier club à avoir acquis le nouveau remorqueur.

Le DYNAMIC a bien volé à Saint Auban. Toutefois, les expériences vécues cet été semblent montrer que le DYNAMIC est un peu juste avec les biplaces lourds.

4. La situation des clubs

Le comité régional LANGUEDOC ROUSSILLON a demandé la fermeture de son compte ANEPVV. Cette clôture est acceptée le règlement intérieur étant strictement appliqué.

La MONTAGNE NOIRE demande également la fermeture de ses comptes. Le conseil accepte aux mêmes conditions.

- *Le comité régional francomtois*

Ce comité régional organise chaque année des formations en empruntant des machines à deux clubs de son comité. Or, le comité régional ne verse que 240 € par an pour un mois d'activité. Il n'est pas possible d'accepter de garantir pendant un mois des planeurs comme des JANUS, DUODISCUS et autres « grosses machines » pour une cotisation aussi faible. Le comité régional ne participe donc que fort peu à la solidarité nationale. Ce problème soulevé par les francs-comtois permet de se poser la question pour les comités régionaux de manière générale.

- *Le remorqueur d'EPINAL*

Le moteur est en révision. Il sera remis en état et puis vendu au moins à 25 000 €.

6. La gestion courante

- *Les règlements*

Un tiers des fonds qui auraient dû rentrer ne sont pas parvenus à l'anepvv. Quelques clubs sont en difficulté. Certains en grande difficulté. Ceci est dû à la baisse de licenciés constatée dans certains grands clubs.

- *Le dossier moteur sefa*

Le SEFA fusionne avec l'ENAC qui devient un établissement public à caractère



Un capstan, planeur britannique au nez d'oiseau des îles et qui a fait fureur dans le petit temps



*Décontraction totale au décollage pour ces concurrents !
Mais, qui pilote ?*

administratif. Dont acte... Pour cette fin d'année nous devrions pouvoir obtenir deux moteurs supplémentaires, un pour GRENOBLE, l'autre pour ALENÇON.

Par contre, il nous faut fournir au SEFA les jeux de pièces détachées nécessaires à la révision des moteurs. Nous décidons donc de commander quatre jeux de pièces.

Michel Cruette a fait le tour des fournisseurs. Six fournisseurs ont été consultés. Ce travail est résumé dans le tableau ci-dessous.

| FOURNISSEUR | COÛT TTC | GARANTIE | CAUTION | COMMENTAIRES |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------------|----------|--|
| AEROMECANIC (Marignane) | 19.624 € (hors transport) | 1 an | 8.000 € | Non recommandé par le SEFA |
| FRANCE AVIATION (Toussus) | 20.930 € (hors transport) | 1 an / 400 h | 13.900 € | Pas d'informations |
| RECTIMO (Chambéry) | 19.118 € (hors transport) | 1 an | 12.788 € | Fournisseur du SEFA (pièces détachées voire moteurs entiers) Fournisseur ANEPV en 2010 très satisfaisant pour qualité et délais. |
| NORVIC (Angleterre) | 17.325 € (livré France) | 2 ans | 14.400 € | Fournisseur inconnu, très désireux de s'implanter en France Offre alléchante. |
| SERMEC MOTOR (Suisse) | 20.666 € (avec transport) | 1 an/400 h | 5.000 € | Recommandé par N.Mahuet de Dyn'Aero et par Pitet Air Service (Dijon) Très désireux de s'implanter en France. |
| SEFA (forfait) (Castelnaudary) | 17.000 € (avec transport aller) | 1 an | 0 € | Fournisseur très fiable gestionnaire de nos "core déposit". Tarifs hors TVA depuis janvier 2011, puis 18.000€ en juillet 2011. |

Nous décidons donc de faire un essai avec NORVIC, qui est le moins disant, en ANGLETERRE pour un moteur.

Par contre, nous allons devoir revaloriser la participation des clubs pour absorber l'augmentation des coûts mais également les changements de carter et de vilebrequins qui étaient pris sur le compte réserve remorqueur. Il nous faut donc augmenter le prix des révisions. C'est désormais inévitable.

- *Le règlement intérieur*

La prochaine réunion sera consacrée en partie aux modifications à apporter au règlement intérieur pour suivre les évolutions en cours mais également les questions soulevées par la nouvelle informatisation de notre système.

5. Questions diverses

- *Prochaine réunion*

Elle se tiendra le vendredi 3 décembre à 9h30 au 29, rue de SEVRES à PARIS.



Qui a mis le ciel dans une telle colère qui menace ce fragile SF 25 ?

